

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de LEVIER

**Nombre de Membres**

En exercice :	21
Présents au Conseil :	18
Ayant pris part au vote :	20
Ayant donné procuration :	2

**Date de la convocation**

01/12/2025

### Séance du 6 décembre 2025

*L'an deux mille vingt-cinq et le six décembre à dix heures.*

*Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Marc SAULNIER, Maire.*

*Présents : Guillaume Bouhin, Caroline Blain, Aline Carrière, Madeleine Chapellier, Isabelle Cuenot, Marie Destaing, François Garcia, Frédéric Garreau, Jean-Pierre Gurtner, Bernard Jeannin, Olivier Marlot, Fabien Oléron, Norbert Pécot, Olivier Régnier, Jean de la Rochefoucauld, Marc Saulnier, Nathalie Sievert, Isabelle Vinai.  
Procuration : Frédéric Dole à Isabelle Cuenot, Christophe Michel à Guillaume Bouhin.*

*Absente : Aline Louvrier*

*Secrétaire de séance : Aline Carrière.*

*Le Maire déclare la séance ouverte.*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-1 et suivants.*

### Délibération n° 2025-12-078

#### **OBJET : Enfouissement des réseaux d'électricité, Eclairage Public, Génie Civil de Télécommunication - rue de Salins tranche 3.**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il est envisagé de réaliser un programme d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité existants sous la maîtrise d'ouvrage du SYDED.

L'opération est située **rue de Salins – Tr.3.**

Le Maire propose également de réaliser sur le même périmètre les travaux d'éclairage public et de génie civil de télécommunication associés, dont la maîtrise d'ouvrage serait confiée au SYDED, conformément aux modalités prévues dans la convention de mandat ci-jointe.

L'estimation sommaire du coût global de l'opération s'élève à **595 200€ TTC**. Les coûts inhérents à chaque catégorie de travaux, ainsi que les participations financières, sont précisés dans l'annexe financière « prévisionnelle » de la convention financière jointe.

Exposé du Maire entendu, les membres du Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- S'engagent à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif de la collectivité ;
- Demandent au SYDED d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux définis ci-dessus ;
- Autorisent le Maire à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage jointe relative aux travaux d'éclairage public et de génie civil de télécommunication ;

- Autorisent le Maire à signer la convention financière jointe relative à l'ensemble des travaux, ainsi que l'annexe « prévisionnelle » et à signer tous documents nécessaires au bon déroulement de cette opération.

En séance, les an, mois et jour susdits.

Le Maire,  
Marc SAULNIER.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 025-200068401-20251206-2025_12_078-DE

